

L'an deux mille onze, le vingt six mai à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 20 mai 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, Mme PELCHAT, M. MOULIN, Mme DUFOUR, MM. GARNIER, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, LANGLOIS, Mme GUERMONT-BERNARDI, MM. CORBIN, HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, SEGUIN, MM. HOUSSARD, ANFRAY, GANNE & RIVIERE.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme LESIGNE à M. PREVEL, M. THOMASSE à Mme DUFOUR, Mme JAMET à Mme NOUGAYREDE, Mme KEROUAS à M. BADIOU, Melle GESLIN à M. GARNIER, M. BOUTELOUP à M. RIVIERE & Mme POISNEL à M. GANNE.

Etait absente : Mme ROUSSELLE.

M. HOUSSARD, désigné conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du Lundi 4 avril 2011

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du Lundi 4 avril 2011.

1) Transfert de la compétence « Ordures ménagères résiduelles » à la Communauté de Communes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de la partie de la compétence « Ordures ménagères » exercée actuellement par la commune à la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2012.

2) Convention relative à la participation financière des collectivités utilisatrices de la station d'épuration de la ville

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention concernant le rejet des effluents des abattoirs de la Communauté de Communes de St-Hilaire-du-Harcouët et du rejet des effluents domestiques des communes de Parigny, Saint-Brice-de-Landelles et Virey sur la station d'épuration de St-Hilaire-du-Harcouët,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3) Vente des ex locaux « AFIM » à la société « Saveurs du Maine »

Rapporteur : Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la vente au prix de 90 000 € TTC, du local situé à la Fosse aux Loups, à la société « Saveurs du Maine » qui comprend un atelier d'une surface de 313 m² répartie comme suit :
 - Atelier : 233 m²
 - Ensemble sanitaires, vestiaires et bureaux : 80 m²
 - Parking sur le devant, le tout figurant au cadastre de la ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, sous partie des numéros 342 de la section A.D. et 87 de la section Z.C., pour une contenance totale de 21 ares 80 centiares,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les actes y afférents.

4) Arrêt de la procédure d'expropriation de la maison « Pasquer »

Rapporteur : Monsieur Moulin

La ville a vendu à la société REIDEM le 26 janvier 2010, une partie des terrains de la Fosse aux Loups II et le nouveau projet « REIDEM » est modifié de telle sorte qu'il n'y a plus de station service à l'entrée de la zone commerciale comme initialement prévu. Pour rappel, l'implantation de cette station service nécessitait un accès direct au rond point « route communale n°4 et RD 976 » en expropriant la maison de Mme veuve PASQUER, de façon à aménager l'entrée de ladite station.

Après en avoir délibéré, 22 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve l'arrêt de la procédure d'expropriation concernant la maison de Mme veuve PASQUER et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

5) Attribution de noms de rues

Rapporteur : Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, dans le cadre de la commercialisation des 16 lots de l'opération de logements « Le Domaine », de nommer les deux nouvelles rues :

- Rue des Vikings
- Rue du Levant

6) Vente à la CDC d'une parcelle de terrain de 1 000 m² appartenant à la ville et située à Parigny pour réalisation d'un parking à l'abattoir

Rapporteur : Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la vente à la CDC, de 1 000 m² de la parcelle cadastrée « AB 805 » située à Parigny, « rue de la Vieille Rivière » (alignement sur le bâtiment communal loué à TEBA et en retrait du chemin d'accès existant pour conserver 8 m de passage), au prix de 10,50 € TTC, la CDC prenant à sa charge les frais de bornage.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les actes y afférents.

7) Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain de « Monsieur Perrouault » au « Placitray », pour réaliser un aménagement de sécurité (dégagement de visibilité)

Rapporteur : Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition à 8 € TTC du m², d'environ 58 m² de la parcelle du terrain cadastré « ZE 37p », appartenant à Monsieur PERROUAULT et située au « Placitray » 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët, de façon à réaliser un aménagement de sécurité relatif à un dégagement de visibilité, sachant que les frais de bornage et de remise en place de la clôture existante seront à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les actes y afférent.

8) Rétrocession gratuite au profit de la commune de terrains des copropriétaires de l'immeuble sis au 147 rue de Mortain

Rapporteur : Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- accepte à titre gratuit la rétrocession des parcelles AP 376 – 377 – 381 et 175p, y compris l'AP 798p, dans le domaine public de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférent,
- accepte que les frais d'actes et de documents d'arpentage soient pris en charge par la commune.

9) Charte Bas-Normande d'entretien des espaces publics

Rapporteur : Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à la charte Bas-Normande d'entretien des espaces publics et autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte.

10) Modification du règlement du camping concernant les heures d'ouverture

Rapporteur : Monsieur Garnier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des horaires du camping dans l'article 3 de son règlement intérieur comme il suit :

3 – BUREAU D'ACCUEIL

Ouvert de 8 Heures à 12 Heures et de 14 Heures à **19 Heures 30.**

11) Droit de préemption sur les fonds de commerce et artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial

Institution de ce droit de préemption et délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal institue le droit de préemption sur les fonds de commerce et artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, prévus par les articles L214-1 du code de l'urbanisme, le périmètre concerné apparaissant dans le condensé du rapport et reprenant de façon élargie le centre ville, qui s'étale autour des grands axes Avranches/Alençon et Fougères/Mortain, en descendant jusqu'à l'hôpital.

12) Convention avec le lycée LEHEC pour l'utilisation de leur salle de sport durant le Foire St-Martin

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de convention, de façon à garantir à nos associations l'accès à des locaux adaptés à leurs activités durant la période de la Foire Saint-Martin, située entre la semaine 42 et la semaine 46 de chaque année, cette convention étant établie pour une période de 5 ans renouvelable.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13) Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs, présenté ci-dessous.

SUPPRESSIONS			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
Rédacteur (Mme Deshayes)	B	Temps complet	1
Adjoint Technique 1^{ère} classe (Mlle Jolivet, Mme Leboulanger, MM Grasménil, Lebouc, Perrin)	C	Temps complet	5
Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe (MM Hamel, Rouland, Soulard)	C	Temps complet	3
ATSEM Principal 2^{ème} classe (Mme Mary)	C	Temps complet	1
Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (Mme Boé)	C	Temps complet	1
Adjoint Administratif 1^{ère} classe (Mmes Gazengel, Noël)	C	Temps complet	2
Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (Mme Montaufray)	C	Temps complet	1
CREATIONS			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
Rédacteur Principal (Mme Deshayes)	B	Temps complet	1
Adjoint Administratif 2^{ème} classe (Mlle Cahu)	C	Temps complet	1
Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (Mlle Jolivet, Mme Leboulanger, MM Grasménil, Lebouc, Perrin)	C	Temps complet	5
Agent de Maîtrise (MM Hamel, Rouland, Soulard)	C	Temps complet	3

Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (Mme Gazengel)	C	Temps complet	1
Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (Mme Montaufray)	C	Temps complet	1
Adjoint Technique 2^{ème} classe (Mme Couette)	C	Temps complet	1

14) Modification de la régie du camping concernant les modes de règlement

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la perception des redevances pour l'utilisation du terrain de camping, selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraires
- 2° : chèques
- 3° : *chèques vacances*

15) Virement de crédits afin de régler les dépenses liées aux travaux de branchements sur le réseau « Eaux Pluviales »

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement de crédits suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- une somme de 12 000 euros de l'article 2183 opération 0159 CF 314 (-12 000 €) vers l'article 2315 opération 0145 CF 811 (+12 000 €).

16) Cession partielle parcelle ZI 379 à Monsieur CHESNEL (49 m²)

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative technique présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- une somme de 332,22 euros à l'article 675 opération 042 CF01
- une somme de 157,78 euros à l'article 676 opération 042 CF01

RECETTES

- une somme de 490,00 euros à l'article 775 CF01

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- une somme de 157,78 euros à l'article 192 opération 040 CF01
- une somme de 332,22 euros à l'article 2111 opération 040 CF01
- une somme de -490,00 euros à l'article 024

17) Cession partielle parcelle ZC 131 à Monsieur GEROUARD (1 336 m²)

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative technique présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- une somme de 1 322,64 euros à l'article 675 opération 042 CF01
- une somme de 22 725,36 euros à l'article 676 opération 042 CF01

RECETTES

- une somme de 24 048,00 euros à l'article 775 CF01

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- une somme de 22 725,36 à l'article 192 opération 040 CF 01
- une somme de 1 322,64 euros à l'article 2111 opération 040 CF01
- une somme de -24 048,00 euros à l'article 024

18) Cession parcelle AD 821 sise à la Fosse aux Loups vendue à la société SCI PATT

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative technique présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- une somme de 18 900 euros à l'article 675 opération 042 CF01

RECETTES

- une somme de 18 900 euros à l'article 775 CF01

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- une somme de 18 900 euros à l'article 2111 opération 040 CF01
- une somme de -18 900 euros à l'article 024 CF01

19) Cession d'une tondeuse à gazon autotractée

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative technique présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- une somme de 1 059,50 euros à l'article 675 opération 042 CF01

RECETTES

- une somme de 299,00 euros à l'article 775 CF01
- une somme de 760,50 euros à l'article 776 opération 042 CF01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- une somme de 760,50 euros à l'article 192 opération 040 CF01

RECETTES

- une somme de 1 059,50 euros à l'article 2188 opération 040 CF01
- une somme de -299,00 euros à l'article 024 CF01

20) Reprise de concessions constatées en état d'abandon

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, concernant le cimetière de la commune, la reprise qui s'étalera sur plusieurs mois, des concessions perpétuelles constatées en état d'abandon.

21) Admissions en non valeur des budgets : « Ville, Eau et Assainissement »

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les titres de recettes de service eau pour un montant de 679,99 € TTC, du service assainissement pour un montant de 506,30 € et du service ville pour un montant de 1 422,99 €.

22) Fixation redevance pollution domestique « Eau » 2011

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, pour l'année 2011, le montant de la redevance pollution domestique « Eau », qui s'établit comme suit :

- 0,3990 €/m³ au lieu de 0,3830 €/m³

23) Fixation redevance modernisation « Assainissement » 2011

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve pour l'année 2011, le montant de la redevance modernisation « Assainissement », qui s'établit comme suit :

- 0,3000 €/m³ au lieu de 0,2800 €/m³
